

Joyeux Noël et
Bonne Année 2017

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 23, numéro 4

4^s



Anne Drost

Sunny Handa

Natalie Bussière

Michael Bantey

Aude Godfroy

Charles Kazaz

Tricia Kuhl



Alain Massicotte

Clémentine Sallée

Stuart Aronovitch

Sylvie Bouvette

Alexandre Buswell

Pascale Dionne

André Dufour



Marie Garel

Transactions 2016



John Godber



Lyne St-Pierre

Olivier Tardif

Franziska Ruf

Nathan Boidman

Louise Patry

Sébastien Roy

Diana Lyrantzis



Olivier Désilets

Christine Lenis

Elliot Greenstone

Véronique Gaumond-Carignan

Fabrice Benoît

Sandra Abitan

Francois Paradis



Antonella Penta

Etienne Massicotte

Manon Thivierge

Sylvain Lussier

Christiane Jodoin

Martin Desrosiers

Nicole Cloutier

QUOTIENT

JURICOMPTABLES

L'INTELLIGENCE DES NOMBRES

COMPÉTENCE • EXPÉRIENCE • INDÉPENDANCE

L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Parmi nos services offerts au milieu
juridique, notons les suivants :

- Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- Ruptures de contrats et différends contractuels
- Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Pour plus d'information :

info@quotientexperts.com | 514 798.5874

QUOTIENTEXPERTS.COM

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

JONATHAN ALLARD

CPA, CA, CA•EJC, EÉE, CFF, MBA
514 227-6158
jallard@quotientexperts.com

ALAIN LAJOIE

FCPA, FCA, CA•EJC, MBA
514 227-6163
alajoie@quotientexperts.com

RICHARD FORAND

CPA, CA, CA•EJC, CFF, MBA
514 227-6159
rforand@quotientexperts.com

MICHEL HÉBERT

CPA, CA, CA•EJC, CFF
Bureau: 514 227-6171
mhebert@quotientexperts.com

PAUL LEVINE

FCPA, FCA, CA•EJC, EÉE, CFF, CFE
514 227-6162
plevine@quotientexperts.com

QUOTIENT JURICOMPTABLES

999, boul. de Maisonneuve Ouest, bur. 1820, Montréal QC H3A 3L4
© 2015 Quotient juricomptables Inc. Tous droits réservés.

Transactions Blakes 2016



Michael Bantey



Yannick Beaudoin



Philippe Bourassa



Natalie Bussière



Marie-Hélène Constantin



Hélène
Deschamps Marquis



Anne Drost



Daniel Ferreira



Jean-Marc Gagnon



Aude Godfroy



Aldona Gudas



Sébastien Guy



Sunny Handa



Neil Katz



Liviu Kaufman



Charles Kazaz



Tricia Kuhl



John Leopardi



Howard Levine

Blakes a agi pour **Lockheed Martin** dans le cadre de la vente de sa filiale à part entière hollandaise, Lockheed Martin Netherlands Holdings B.V. à CAE. Cette filiale exploitait notamment le centre de formation pour pilotes commerciaux de Lockheed Martin.

Blakes a représenté **GHO Capital Partners LLP**, un investisseur européen spécialisé en soins de santé situé à Londres, au Royaume-Uni, en ce qui a trait à son acquisition de la totalité des actions émises et en circulation du capital-actions de Caprion Biosciences, Inc. (Caprion). Caprion est le principal fournisseur de services de protéomique et de surveillance immunitaire pour l'industrie pharmaceutique et biotechnologique.

Blakes a représenté l'**AMT** dans le cadre d'une entente avec Bombardier. L'entente est d'une durée de huit ans et est assortie d'une option de deux ans.

Blakes a représenté la **Brasserie Labatt** dans le cadre de son acquisition des activités brassicoles de la microbrasserie Archibald Inc. et de la conclusion d'ententes à long terme relativement à l'exploitation des restaurants opérés sous la bannière « Archibald ». La microbrasserie brasse des bières de style ale, lager, pilsner et porter, de même que des bières saisonnières, dont « La Chipie », « La Joufflue », « La Matante », « La Brise du lac », « La Ciboire » et « La Valkyrie ».

Blakes a représenté **Scotia Capitaux Inc.**, qui agissait à titre de chef de placeur dans le cadre du financement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec par voie d'un placement privé de billets à long terme non garantis.

Blakes a représenté les actionnaires majoritaires de **Corporation Savaria** (TSX:SIS) relativement à la vente d'actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé



Claude Marseille



Alain Massicotte



Patrick Menda



Angelo Noce



Clémentine Sallée



Vitale Santoro



Sébastien Vilder

par voie de prise ferme par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes dirigé par Financière Banque Nationale.

Blakes a conseillé **Corporation Savaria** (TSX:SIS) dans le cadre de l'acquisition de la division automobile de Shoppers Home Health Care (une division de Shoppers Drug Mart), qui offre la conversion de fourgonnettes. Possédant des usines au Canada et en Chine, Savaria conçoit, fabrique et distribue des produits dans le domaine de la mobilité personnelle partout dans le monde.

Blakes a conseillé **Fibria Celulose S.A.** (« Fibria ») dans le cadre de son investissement stratégique dans CelluForce Inc., chef de file mondial dans la production commerciale de nanocristaux de cellulose. Fibria, société forestière brésilienne, est le plus important producteur de pâte d'eucalyptus au monde.

Blakes a représenté **Sojitz Corporation** (Japan) et Sojitz Corporation of America (collectivement, « Sojitz ») dans le cadre de leur acquisition d'une participation d'environ 41 % dans CAD Industries Ferroviaires Ltée (« CADIF »), société privée canadienne qui s'occupe de l'entretien, de la réparation et de la remise à neuf d'équipement ferroviaire en Amérique du Nord. Cette opération revêt une importance particulière, car il s'agit du premier investissement effectué par une société japonaise dans une entreprise de la sorte en Amérique du Nord (Sojitz est l'une des principales sociétés commerciales japonaises). CADRI possède également un autre investisseur important situé au Québec. En tant que conseillers juridiques canadiens de Sojitz, nous lui avons fourni des conseils sur tous les aspects de l'opération, notamment en ce qui a trait à la fiscalité, à l'environnement, à la constitution d'un mécanisme de placement canadien, ainsi qu'à la négociation des documents provisoires et définitifs, dont une convention des actionnaires.

Blakes a représenté **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie** et **Certas direct, compagnie**

d'assurances dans le cadre de la vente d'une participation de 50 % dans le projet éolien Mont-Rothery par EDF EN Canada Inc., filiale du groupe EDF Énergies Nouvelles, à MD1 WIND LP, société en commandite représentant un consortium formé par quatre entités membres du Mouvement Desjardins, dont le Régime de rentes du Mouvement Desjardins et la Société Financière Manuvie.

Blakes a représenté **DIM WIND LP**, société en commandite représentant un consortium formé par le Mouvement Desjardins, la Société Financière Manuvie et le groupe financier iA dans le cadre de la vente par le groupe EDF Énergies Nouvelles d'une participation de 42,5 % dans le parc éolien de la Rivière-du-Moulin de 350 MW situé au Québec.

Blakes a agi pour le compte de **Clifford Chance** et de ses clients relativement au lancement fructueux par Saipem d'une émission d'obligations à taux fixe en deux tranches échéant dans un délai de 4,5 et de 7 ans respectivement. Les billets ont été émis par Saipem Finance International B.V. en vertu du programme européen de billets à moyen terme. Le produit tiré de l'émission des obligations servira à rembourser en partie la facilité de type « Bridge to Bond ».

Blakes a agi pour le compte de l'entité prêteuse, la **Bank of Tokyo Mitsubishi UFJ, Ltd.**, dans le cadre du financement de projet accordé à NR Capital General Partnership relativement au projet éolien Niagara Region Wind Farm comprenant 77 turbines Enercon, dont la puissance installée totalise 230 MW, qui est situé dans les comtés de Lincoln, West Lincoln, Wainfleet et Haldimand. La succursale new-yorkaise de la Bank of Tokyo Mitsubishi UFJ, Ltd. a agi en tant qu'agent administratif, la MUFG Union Bank, N.A., à titre d'agent de garantie, et la KfW IPEX-Bank GmbH, en qualité d'agent d'Hermès. Le financement était garanti en partie par Euler Hermes, l'agence allemande de crédit à l'exportation. Ce financement était complexe compte tenu de sa taille et du nombre de prêteurs, de la participation d'une agence de crédit à l'exportation et de la structure de l'emprunteur.

Borden Ladner Gervais Montréal



Line Abecassis



Stuart Aronovitch



Melissa Azuelos



Marie-Claude
Bellemare



Kenza Bensaid



Geneviève Bergeron



Kevin Bianchini



Sylvie Bouvette



Alexandre Buswell



Louis Clément



Pascal DeGuise



Pascale Dionne



Nathalie Duceppe



André Dufour



Fred Enns



Patricia Galella



Marie Garel



Manon Gauthier



Joëlle Girard



John Godber



Eloise Gratton



Neil Hazan



Andrew Hodhod



Justine Laurier



Christian Lazarre

AdGear Technologies / Samsung

En juin 2016, BLG a représenté la société montréalaise AdGear Technologies Inc., ses fondateurs et ses actionnaires dans le cadre de leur transaction de vente à Samsung Electronics Canada. L'équipe de BLG était formée de Patrice Martin, André Dufour, Yaniv Saragosti, Melissa Azuelos, Charles Marquette, Patricia Galella, Anthony Milazzo, Geneviève Bergeron, Olivier Tardif, Alexis Thomas-Renaud, Maria Valente-Fernandes, Calvin Leung, Danny Lang, Billy Maniatis et Alex Wang.

Astral Affichage / Metromedia CMR

En janvier 2016, Astral Affichage a acquis de Cogeco la société Metromedia CMR Plus Inc. L'équipe M&A de BCE/Astral, formée de Martin Cossette (Vice-Président affaires juridiques), Marie-Josée Henri (Chef Adjoint du service juridique), Jean-François Laroche (Chef Adjoint du service juridique), David Létourneau (Conseiller juridique) et Melissa Azuelos (Conseiller juridique) a mené la transaction, avec l'aide d'une équipe BLG formée de Patrice Martin, Maryse

Tremblay, Patricia Galella, John Godber, Calvin Leung, Maxime Lemoyne, Andrew Hodhod, Kevin Bianchini, Joëlle Girard, Charlotte Goyer et Alex Wang.

Famar / Bayer

BLG a représenté le groupe pharmaceutique européen Famar dans l'acquisition d'une entreprise du groupe Bayer située à Pointe-Claire. L'équipe de BLG était dirigée par André Dufour et incluait Line Abecassis, Marie-Claude Bellemare, Kenza Bensaid, Sylvie Bouvette, Alexandre Buswell, Rick Coburn, Marie Garel, Manon Gauthier, Maxime Lemoyne, Frédéric Massé, Anthony Milazzao, Denes Rothschild, Joseph Takhmizdjian et Ryan Tomicic.

HollyFrontier / Lubrifiants Petro-Canada

Le 31 octobre 2016, HollyFrontier Corporation a signé une convention en vue d'acquérir les activités de Lubrifiants Petro-Canada auprès de Suncor Énergie, en contrepartie de 1,125 G\$ CA. BLG a agi pour le compte



Maxime Lemoyne



Calvin Leung



Charles P. Marquette



Patrice Martin



Frédéric Masse



Lise Morissette



Michael Neudorf



Josée Petitclerc



Alexis Renaud



Yaniv Saragosti



Lyne St-Pierre



Joseph Takhmizdjian



Olivier Tardif



Maryse Tremblay



Maria Valente
Fernandes



Linda Varjan

de HollyFrontier Corp. L'équipe du cabinet, dirigée par Neil Hazan et Jim Elder, comprenait Kenza Bensaid, Steve Suarez, Richard Eisenbraun, Pam Cross, Subrata Bhattacharjee, Greg McLean, James Fu, Andrew Harrison, Catherine Bray, Brennan Carroll, Andrew Guerrisi, Rick Coburn, Christine Pallotta et Howard Silverman.

IMS Health / Privacy Analytics

Le 25 mai 2016, IMS Health a fait l'acquisition de Privacy Analytics Incorporated en vue d'élargir sa solide plateforme en matière de données concrètes (en anglais, Real-World Evidence ou « RWE »). BLG a agi pour le compte d'IMS Health. Son équipe, dirigée par John Godber, Neil Hazan, Calvin Leung et Michael Neudorf, comprenait Geneviève Bergeron, Eric Boehm, Yingdi Wu (PI), Dan Palayew, Erin Durant, Eloïse Gratton, Joe Takhmizdjian, les parajuristes Linda Varjan, Gloria Di Girolamo et Susan Weichert ainsi que Jamison Young et Sara Lemieux.

Playtika / Caesars

Le 23 septembre 2016, Caesars Interactive Entertainment, LLC, une filiale indirecte de Caesars Acquisition Company, a vendu son entreprise de jeux sociaux et de jeux sur téléphone mobile à Alpha Frontier Limited en contrepartie de 4,4 G\$ US, aux termes d'une convention d'achat d'actions datée du 30 juillet 2016. BLG a agi pour le compte de Caesars Interactive et de Playtika, Ltd. L'équipe du cabinet, dirigée par Stuart Aronovitch et Neil Hazan, a prêté main-forte au conseiller juridique Latham & Watkins LLP et coordonné la restructuration des activités pertinentes menées au Canada, à laquelle il a fallu procéder pour conclure la transaction.

Sandoz Canada

BLG a représenté les intérêts de Sandoz AG dans l'acquisition, le 31 mai 2016, de plusieurs éléments d'actif et un portefeuille de produits pharmaceutiques et naturels appartenant à Europharm International Canada Inc. Une équipe dirigée de l'intérieur par Me Isabelle Robitaille de Sandoz Canada Inc. était appuyée par l'équipe de BLG comprenant Louis Clément, Manon Gauthier, Yaniv Saragosti et Kenza Bensaid.

ProMetic Sciences de la Vie Inc.

BLG a représenté ProMetic Sciences de la Vie Inc., une société inscrite à la Bourse de Toronto, dans le cadre de la clôture d'un placement par voie de prise ferme de 19 400 000 actions ordinaires, par l'entremise d'un syndicat de preneurs fermes, pour un produit brut total de 60 140 000 \$ ainsi que dans le cadre du placement privé concomitant conclu avec Structured Alpha LP pour la souscription de 1 921 776 actions ordinaires. L'équipe de BLG dirigée par Pascal de Guise comprenait Yaniv Saragosti, Melissa Azuelos et Lyne St. Pierre.

CiToxLAB

BLG a représenté CiToxLAB, un des CRO leader en recherche non-clinique, à l'occasion de l'acquisition de la société canadienne AccelLAB, spécialisée dans l'évaluation pré-clinique des nouveaux dispositifs médicaux. L'équipe de BLG, dirigée par Pascal de Guise, incluait Pascale Dionne, Lise Morissette, Joseph H. Takhmizdjian, Christian Lazarre, Nathalie Duceppe, Yaniv Saragosti, Line Abecassis, Justine Laurier, Melissa Azuelos, Michael Neudorf, Jean-Philippe Bertrand et Josée Petitclerc.

À VOTRE BUREAU OU ENTRE DEUX RÉUNIONS, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS.

Miller Thomson est le cabinet d'avocats par excellence au Canada. Regroupant 11 bureaux au pays, notamment à Montréal, nous faisons route ensemble pour faire jaillir l'étincelle de votre croissance. millerthomson.com



MILLER THOMSON
AVOCATS | LAWYERS

FAISONS ROUTE ENSEMBLE

Volume 23, numéro 4

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.
(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2016 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

Transactions 2016

Blakes	3
Borden Ladner Gervais Montréal	5
Davies Ward Phillips & Vineberg	9
Osler	12

Acquisition majeure !

Groupe Mach redéveloppera le site de la Maison Radio-Canada	19
---	----

Me Casper Bloom reçoit l'hommage de ses consoeurs et confrères de l'ADDUM

.....	20
-------	----

**Le Prix Justitia remis par la faculté de droit de l'Université Laval
Gala Reconnaissance & Distinction : plus de 600 000\$ en bourses
pour les étudiants en droit et 2 diplômés de renom honorés**

.....	22
-------	----

**Lauréats du Prix Droits et Libertés 2016 de la Commission
des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

.....	23
-------	----

L'ICAJ accueille une nouvelle directrice générale

.....	24
-------	----

Le Barreau du Québec outré

.....	25
-------	----

**Le Barreau du Haut-Canada très préoccupé par la condamnation de
l'avocat des droits de la personne Xia Lin en Chine**

.....	26
-------	----

**Le Québec introduit de nouvelles exigences en matière de français
pour l'affichage public**

.....	27
-------	----

L'ex-député fédéral Warren Allmand est décédé

.....	29
-------	----

**Québec : juristes de l'État en Cour suprême au sujet des
services essentiels**

.....	30
-------	----

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS.....

UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Davies Ward Phillips & Vineberg



Michael Kandeve

Nathan Boidman

Sébastien Thériault

Richard Cherney

Véronique
Gaumond-Carignan

Olivier Désilets

Louise Patry



Peter Mendell

Justin Vineberg

Fred Purkey

Franziska Ruf

Marie-Emmanuelle
Vaillancourt

Sébastien Roy

Conseillers juridiques canadiens en matière de fiscalité de **Potash Corporation of Saskatchewan Inc.** dans le cadre de la fusion entre égaux avec Agrium Inc. d'une valeur de 36 milliards de dollars américains qui vient d'être annoncée et a pour but la création d'un fournisseur intégré d'intrants agricoles de classe mondiale. *Michael Kandeve, Nathan Boidman.*

Représentation de **Alimentation Couche-Tard Inc.** relativement à 1) l'acquisition, par celle-ci, de la chaîne texane de postes d'essence et de dépanneurs CST Brands, Inc. par voie de fusion d'une valeur d'environ 4,4 milliards de dollars américains; et 2) la vente subséquente, par celle-ci, d'une partie des actifs canadiens de CST Brands, Inc. à Parkland Fuel Corporation au coût d'environ 750 millions de dollars américains, sous réserve de certains ajustements. *Sébastien Thériault, Richard Cherney, Véronique Gaumond-Carignan, Olivier Désilets, Louise Patry.*

Conseillers juridiques canadiens de **PJT Partners LP**, conseiller financier de Lions Gate Entertainment Corp., relativement à la fusion de Lions Gate et de Starz d'une valeur de 4,4 milliards de dollars. *Olivier Désilets, Peter Mendell.*

Représentation du **Groupe Sentient**, actionnaire principal de Ressources Pershimco Inc., relativement à la fusion de cette société avec Orla Mining Ltd. *Olivier Désilets.*

Représentation de **AMG Médical inc.**, fabricant et distributeur de produits de soins à domicile et de produits médicaux professionnels de premier plan, relativement à la vente de son portefeuille de produits d'aide à la mobilité et d'accessoires de salle de bain de sécurité de marque DME à une filiale de Drive DeVilbiss Healthcare. *Justin Vineberg, Fred Purkey.*

Représentation de **PPG Industries** relativement à son accord de vendre les actifs de ses activités de fabrication de verre plat et de revêtement de verre à Vitro S.A.B. de C.V., un important producteur de produits de verre plat et de spécialité, en contrepartie d'un produit net d'environ 750 millions de dollars américains. *Franziska Ruf, Marie-Emmanuelle Vaillancourt.*

Représentation de la **Caisse de dépôt et placement du Québec** relativement à l'investissement initial de 25 millions de dollars qu'elle a effectué dans LASIK MD, le plus important chef de file de la correction de la vue au Canada, en vue de contribuer au financement de l'acquisition d'une participation minoritaire dans Vision Group Holdings, un chef de file de la correction de la vue aux États-Unis, ainsi que relativement à l'engagement de celle-ci d'effectuer d'autres investissements devant servir à financer des acquisitions futures. *Franziska Ruf, Sébastien Roy, Marie-Emmanuelle Vaillancourt.*

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection DE LAVOY depuis 1980

Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Elliot Greenstone



Diana Lyrantzis



Dan Wolfensohn

Représentation des sociétés de portefeuille de **Vista Equity Partners** relativement à : (i) l'acquisition par **Aptean**, un important fournisseur de solutions logicielles pour entreprises et une société de portefeuille de Vista Equity, de la division des solutions de gestion pour les organismes gouvernementaux et les entreprises de StarDyne Technologies Inc., de même qu'à (ii) l'acquisition, par **PowerSchool Group LLC**, la plus importante plateforme technologique éducative utilisée par le programme d'éducation primaire et secondaire et une autre société de portefeuille de Vista Equity, de la division des solutions éducatives SRB Education Solutions de StarDyne Technologies Inc. *Franziska Ruf, Elliot Greenstone, Diana Lyrantzis, Marie-Emmanuelle Vaillancourt, Dan Wolfensohn.*

Représentation de **Communauto Inc.**, l'un des plus importants fournisseurs de services d'autopartage au monde, relativement à l'investissement d'Automobiles Peugeot et de MKB Partners Fund dans celle-ci. *Philippe Johnson, Fred Purkey.*

Représentation de **DAK Americas LLC**, un producteur de résines de polyéthylène téréphthalate, relativement à l'acquisition par celle-ci d'une participation conférant le contrôle dans Selenis Canada Inc. auprès du Groupe IMG. Selenis Canada Inc. exploite une usine de polyéthylène téréphthalate à Montréal. *Sébastien Thériault, Christine Lenis, Louise Patry, Diana Lyrantzis.*

Représentation de **Novacap Industries III, S.E.C.** relativement à la vente à Arlon Capital Partners de son intérêt dans Idaho Pacific Holdings, Inc. et AgraWest Foods Ltd., fabricants de produits de pommes de terre déshydratés. *Franziska Ruf, Marie-Emmanuelle Vaillancourt.*

Représentation de **Emballages C&C Inc.** et de la société membre de son groupe **Les Viandes Premières (2009) inc.**, chefs de file dans l'offre de produits de viande frais et congelés dans le centre et l'Est du Canada, relativement à la vente de leur entreprise à une filiale de Premium Brands Holdings Corporation, une société canadienne cotée en bourse. *Justin Vineberg.*



Philippe Johnson



Christine Lenis



Brian Kujavsky

Représentation du **Groupe Sentient**, actionnaire principal de Ressources Pershimco Inc., relativement à la fusion de cette société avec Orla Mining Ltd. *Olivier Désilets.*

Représentation de **AMG Médical inc.**, fabricant et distributeur de produits de soins à domicile et de produits médicaux professionnels de premier plan, relativement à la vente de son portefeuille de produits d'aide à la mobilité et d'accessoires de salle de bain de sécurité de marque DME à une filiale de Drive DeVilbiss Healthcare. *Justin Vineberg, Fred Purkey.*

Représentation de **PPG Industries** relativement à son accord de vendre les actifs de ses activités de fabrication de verre plat et de revêtement de verre à Vitro S.A.B. de C.V., un important producteur de produits de verre plat et de spécialité, en contrepartie d'un produit net d'environ 750 millions de dollars américains. *Franziska Ruf, Marie-Emmanuelle Vaillancourt.*

Représentation d'**Alimentation Couche-Tard Inc.**, le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation, relativement à l'acquisition de 279 magasins d'accommodation offrant du carburant sous la marque Esso pour un prix de 1,68 milliard de dollars. De ces sites, 229 sont situés en Ontario et 50 au Québec. L'entente inclut également des lots vacants et des sites d'exploitants indépendants ainsi qu'une entente d'approvisionnement à long terme pour du carburant avec Imperial Oil. *Sébastien Thériault, Richard Cherney, Véronique Gaumond-Carignan, Marie-Emmanuelle Vaillancourt, Diana Lyrantzis, Louise Patry.*

Représentation de **Peds Chaussettes & Cie** relativement à l'acquisition de celle-ci par Les Vêtements de Sport Gildan Inc., moyennant un coût d'achat de 55 millions de dollars américains. *Franziska Ruf.*

Représentation de **itravel2000** relativement à la vente de son entreprise de voyage à Red Label Holdings Inc., société mère de TravelBrands et Redtag.ca. *Brian Kujavsky.*

Davies annonce la nomination de Philippe Johnson au poste d'associé directeur du bureau de Montréal



Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l. a annoncé aujourd'hui que Philippe Johnson, membre du comité de direction du cabinet, deviendra associé directeur du bureau de Montréal à compter du 1er juin 2017. Philippe succédera

à Pierre-André Themens qui se retirera à la fin du mois de mai prochain, après 17 ans dans cette fonction. Pierre-André demeurera un associé actif au sein du cabinet.

Dans son nouveau rôle, Philippe dirigera les avocats et les activités du bureau de Montréal de Davies et, en collaboration avec Shawn McReynolds, associé directeur du bureau de Toronto, il mènera le cabinet dans son engagement continu à l'excellence au service du succès de ses clients.

Philippe est un avocat de premier plan au sein des groupes de pratique Droit des sociétés et droit commercial et Fusions et acquisitions depuis 16 ans. Il a accompagné de grandes sociétés du Canada, des États-Unis et de l'étranger dans la réalisation de leurs projets les plus importants au Canada, qu'il s'agisse d'investissements, de fusions et acquisitions, d'aliénations, de restructurations ou de coentreprises. Il consacre une part importante de sa pratique aux opérations transfrontalières et internationales. Il est administrateur et fiduciaire de la Fondation Montréal inc., organisme à but non lucratif qui finance et soutient les entreprises en démarrage, ainsi qu'administrateur de la Fondation Serge Marcil.

« Philippe est le choix sans équivoque des associés pour cette fonction », a déclaré Pierre-André Themens. « Tenu en haute estime par ses pairs, tant au sein du cabinet que dans la profession juridique et le milieu des affaires, Philippe possède une connaissance approfondie du cabinet et de sa clientèle, et continuera de jouer un rôle clé dans notre effort collectif pour fournir des services juridiques exceptionnels. »

Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l. est un cabinet qui compte 240 avocats et dont les bureaux sont situés à Montréal, Toronto et New York. Le cabinet, dont la pratique s'étend au-delà des frontières, est spécialisé en droit des affaires et se retrouve systématiquement au cœur des opérations commerciales et financières les plus importantes et les plus complexes pour le compte de ses clients.

Mandats représentatifs 2016

Osler



Sandra Abitan



Fabrice Benoît



Antoine Stebenne



Julien Ranger-Musiol



Eric Prefontaine



Antonella Penta



Francois Paradis



Nathalie Beaugard

Encore une fois en 2016, les avocats du bureau de Montréal d'Osler, de concert avec leurs collègues des bureaux d'Osler ailleurs au pays et ceux qui fournissent des services juridiques américains à New York, ont conseillé leurs clients sur un large éventail de mandats, incluant des transactions et des litiges parmi les plus complexes au pays. Voici une liste de certains clients – des sociétés publiques et des sociétés privées, des entreprises bien établies et des étoiles montantes de la relève canadienne et québécoise – que les avocats du bureau de Montréal d'Osler ont eu le plaisir de représenter sur des mandats d'importance cette année :

Fusions et acquisitions :

- **Caprion Biosciences Inc.**, dans le cadre de sa recapitalisation et de son acquisition par GHQ Capital Partners LLP.

L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Alain Fournier et Sophie Amyot.

- **Certains actionnaires minoritaires** en rapport à la vente d'Amicus Attorney (Gavel Et Gown Software) à Abacus Data Systems, Inc., une société du portefeuille de Providence Equity Partners.

L'équipe d'Osler comptait notamment Michael Innes, Hugo-Pierre Gagnon, Alain Fournier et Christina Georgaklis.

- **DEQ Systems Corp.**, une société inscrite à la Bourse de croissance TSX, dans le cadre de son entente définitive prévoyant l'achat par Scientific Games Corporation, par voie d'arrangement, de toutes les actions ordinaires de DEQ Systems Corp. pour un paiement au comptant totalisant 27 millions de dollars.

L'équipe d'Osler comptait notamment Eric Levy, Bastien

Gauthier, Jeremy Brisset, Manon Thivierge, Sylvain Lusier, Julien Morissette et Jean-François Forget.

- **Ekhosoft Holdings Inc.**, dans le cadre de l'acquisition de la totalité des actions d'Inexcon Technologies Inc., une société qui se spécialise dans la conception et l'intégration d'un logiciel de gestion de données manufacturières.

L'équipe d'Osler comptait notamment Manon Thivierge, Raphael Amram, Marjolaine Verdon-Akzam et Colin Kelly.

- **Flughafen Wien AG**, dans le cadre de son acquisition de la participation indirecte de SNC dans MMLC Holdings Malta Limited.

L'équipe d'Osler comptait notamment Antonella Penta et Shuli Rodal.

- **Generix S.A.**, relativement à sa prise de participation dans le capital de Logistique Sologlobe Inc.

L'équipe d'Osler comptait notamment Hugo-Pierre Gagnon, Alain Fournier et Geneviève Burdon.

- **Groupe ST**, dans le cadre de l'acquisition de VideoWave Networks Inc.

L'équipe d'Osler comptait notamment Hugo-Pierre Gagnon, Alain Fournier, Geneviève Burdon et Christina Georgaklis.

- **KSV Kofman Inc.**, en sa qualité de séquestre, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, dans la vente d'une mine de lithium située en Abitibi à une filiale indirecte de Jilin Jien Nickel Industry Co., Ltd.

L'équipe d'Osler comptait notamment Martin Desrosiers, Nicole Cloutier, Constantine Troulis, Antonella Penta,



Etienne Massicotte



Eric Levy



Sylvain Lussier



Hugo-Pierre Gagnon



Robert Yalden



Manon Thivierge



Constantine Troulis

Julien Morissette, Alexandre Martin et Julien Hynes-Gagné.

- **Livingston International Inc.**, une société de services de courtage en douane, dans le cadre de son acquisition des filiales canadiennes et américaines d'Affimex Inc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Antonella Penta, Antoine Stébenne et Chloe Cavaliere.
- **Permobil Ltd.**, dans le cadre de son acquisition des éléments d'actif reliés à l'entreprise de Advanced Health Care Products Inc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Antonella Penta, Manon Thivierge, Raphaël Amram et James Povitz.
- **Pro2P Services Conseils Inc.**, dans le cadre de sa vente à Groupe Alithya Inc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Hugo-Pierre Gagnon, Christopher Greenaway et Frédérique Horwood.
- **Radialpoint SafeCare Inc.**, dans le cadre de la vente de sa division de services de sécurité technique à AppDirect Canada Inc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Hugo-Pierre Gagnon, Sophie Amyot, Ziyi Shi, Caitlin Wetherly, Mark Brender, Alain Fournier, David Wilson, Paul Seraganian, Jennifer Lee, Julien Ranger, Colin Kelly, Sven Poysa et Donna White.
- **Sphinx Resources Inc.**, dans le cadre de son entente en vue d'acquérir la participation indivise de 100 % dans les 24 claims détenus par Les Ressources Tectonic Inc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Eric Levy, Hugo-Pierre Gagnon, Alain Fournier et Sophie Amyot.
- **Sphinx Resources Inc.**, dans le cadre de la création d'une co-entreprise 50-50 % avec Sirios Resources Inc. dans le but d'explorer 551 claims le long du prolongement nord-ouest du corridor Cheechoo-Éléonore, situé dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec.

L'équipe d'Osler comptait notamment Eric Levy et Hugo-Pierre Gagnon.

- **TELUS Corporation**, dans le cadre de l'acquisition prévue auprès de BCE Inc. d'un tiers des abonnées des services sans fil postpayés de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS), qui sera réalisée une fois que BCE aura acquis MTS. Dans le cadre de l'opération, BCE attribuera à TELUS un tiers des magasins de dépositaire de MTS situés au Manitoba.
L'équipe d'Osler comptait notamment Robert Yalden, Michelle Lally, Shuli Rodal et Alex Gorka.
- **TELUS Santé**, dans le cadre de son acquisition de la division canadienne de Nightingale Informatix Corp., y compris ses logiciels exclusifs de dossiers médicaux électroniques (DME) et sa clientèle composée de près de 5 000 médecins situés en Ontario, dans l'Ouest du Canada et dans les provinces de l'Atlantique.
L'équipe d'Osler comptait notamment Robert Yalden, Chris Main, Shuli Rodal, Vincent de Grandpré, Geneviève Burdon, Lauren Hulme, et Marissa Leclair.
- **TeraXion Inc.**, dans le cadre de la vente des éléments d'actif reliés aux composants photoniques à haute vitesse (CPHV) à Ciena Canada Inc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Nathalie Beauregard, Fady Hammal et Sophie Amyot.

Financement d'entreprises et valeurs mobilières :

- **Aeponyx Inc.**, dans le cadre d'une ronde de financement par voie de dette convertible.
L'équipe d'Osler comptait notamment Antonella Penta et Geneviève Burdon.
- **Agrisoma Biosciences Inc.**, dans le cadre de deux rondes de financements d'actions privilégiées.
L'équipe d'Osler comptait notamment Antonella Penta et Christopher Greenaway.
- **Amp Me Inc.**, dans le cadre de financements de démar-

rage et d'actions privilégiées de catégorie A totalisant 8 millions de dollars.

L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Chima Ubani et Natasha Gould.

- **Blockstream Corporation**, dans le cadre de financements de démarrage et d'actions privilégiées de catégorie A totalisant 100 millions de dollars.

L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Natasha Gould et Chima Ubani.

- **Cola Karibou Inc.**, le créateur de 1642 Cola, 1642 Tonic et 1642 Ginger, dans le cadre de plusieurs levées de fonds par voie de placement privé, dont notamment le financement par les Dragons Serge Beauchemin, Alexandre Taillefer, Martin-Luc Archambault et Mitch Garber.
L'équipe d'Osler comptait notamment Hugo-Pierre Gagnon et Alain Fournier.

- **DalCor Pharma**, relativement aux financements de 150 millions de dollars américains par actions privilégiées de série A et B.

L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Raphaël Amram, Sophie Amyot, Caitlin Wetherly, Guillaume Falardeau, Mark Brender et Alain Fournier.

- **Electrobac Inc.**, dans le cadre d'une ronde de financement par voie de dette convertible.

L'équipe d'Osler comptait notamment Antonella Penta et Geneviève Burdon.

- **Fonds de placement immobilier PRO**, dans le cadre d'un appel public à l'épargne par voie de prise ferme de parts de fiducie pour un montant de 29 millions de dollars et d'un projet d'acquisition d'immeubles totalisant 63 millions de dollars.

L'équipe d'Osler comptait notamment Étienne Massicotte, Bastien Gauthier, Mikulas Arendas, Yan A. Besner, Ryan Nielsen et Antoine Stébenne.

- **Gladius Pharmaceuticals**, dans le cadre d'un financement d'actions privilégiées

L'équipe d'Osler comptait notamment Nathalie Beauregard et Caitlin Wetherly.

- **immun.io inc.**, dans le cadre de rondes de financement d'actions privilégiées.

L'équipe d'Osler comptait notamment Nathalie Beauregard, Hugo-Pierre Gagnon, Natasha Gould et Caitlin Wetherly.

- **Inocucor Technologies Inc.**, dans le cadre de rondes de financement intérimaire.

L'équipe d'Osler comptait notamment Nathalie Beauregard et Sophie Amyot.

- **Island Water Technologies Incorporated**, dans le cadre d'une ronde de financement par voie de dette convertible.

L'équipe d'Osler comptait notamment Antonella Penta et Alexandre Martin.

- **Lito Green Motion Inc.**, dans le cadre d'une ronde de financement par voie de dette convertible.

L'équipe d'Osler comptait notamment Antonella Penta et Alexandre Martin.

- **Milestones Pharmaceuticals**, dans le cadre d'un financement d'actions privilégiées.

L'équipe d'Osler comptait notamment Nathalie Beauregard et Caitlin Wetherly.

- **Mydub Media Corporation**, dans le cadre de sa ronde de financement par des anges par voie de placement privé d'actions privilégiées.

L'équipe d'Osler comptait notamment Hugo-Pierre Gagnon et Caitlin Wetherly.

- **Ressources Sphinx Ltée**, en rapport à son investissement stratégique dans Ressources Eco-Niobium Inc.

L'équipe d'Osler comptait notamment Eric Levy, Hugo-Pierre Gagnon et Marjolaine Verdon-Akzam.

- **Ressources Sphinx Ltée**, relativement à son placement privé d'actions ordinaires sans courtier.

L'équipe d'Osler comptait notamment Eric Levy, Hugo-Pierre Gagnon, Sophie Amyot et Marisa Corona.

- **Technologies Smooch Inc.**, dans le cadre de son financement de démarrage de 10 millions de dollars par iNovia, Real Ventures, TA Associates et ses fondateurs.

L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Hugo-Pierre Gagnon, Christopher Greenaway et James Povitz.

- Un syndicat de preneurs fermes composé de **UBS Securities LLC, Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated, Citigroup Global Markets Inc., BMO Marchés de capitaux, Mitsubishi UFJ Securities (USA), Inc., RBC Capital Markets, LLC, Wells Fargo Securities, LLC et The Williams Capital Group, L.P.**, dans le cadre d'un placement d'actions ordinaires de ca-



Christiane Jodoin



Shahir Guindi



Alain Fournier



Nicole Cloutier



Martin Desrosiers



Robert Raizenne



Mark Brender

tégorie B de Molson Coors Brewing Company totalisant 2,5 milliards de dollars américains.

L'équipe d'Osler comptait notamment François Paradis et Jeremy Brisset.

- **Worximity Technology Inc.**, dans le cadre d'une ronde de financement par voie d'actions privilégiées.
L'équipe d'Osler comptait notamment Nathalie Beauregard et Caitlin Wetherly.

Services financiers :

- **Acquisio Inc.**, dans le cadre de son financement garanti auprès de Wellington Financial.
L'équipe d'Osler comptait notamment Étienne Massicotte et Mikulas Arendas.
- **Biodroga Inc.**, dans le cadre de son financement garanti auprès de la Banque Nationale du Canada.
L'équipe d'Osler comptait notamment Étienne Massicotte et Mikulas Arendas.
- **Fresche Solutions Inc.** (« Fresche ») relativement à des facilités de crédit garanties d'un capital global

de 57 700 000 \$ US aux termes d'une convention de crédit de premier rang conclue par Fresche et Fresche Solutions USA Corporation et à une convention de crédit subordonné datée du 3 juin 2016 conclue par Fresche.

L'équipe d'Osler comptait Shahir Guindi, Étienne Massicotte et Mikulas Arendas.

- **La Banque de Montréal** dans le cadre du financement garanti de Supremex Inc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Étienne Massicotte et Mikulas Arendas.
- **La Banque Toronto-Dominion** dans le cadre du financement garanti de Lasik MD.
L'équipe d'Osler comptait notamment Étienne Massicotte, Mikulas Arendas et Chloe Cavaliere.
- **Neptune Technologies & Bioressources Inc.**, dans le cadre de son financement garanti auprès de Bank and Clients plc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Étienne Massicotte et Mikulas Arendas.

Nous faisons équipe avec les meilleurs.



Notre bureau de Montréal accueille deux nouveaux associés : Niko Veilleux, en droit des sociétés, et Yan A. Besner, en droit immobilier.

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./S.r.l.

Montréal Toronto Calgary Ottawa Vancouver New York | osler.com

OSLER

- Un syndicat de prêteurs dirigé par **Valeurs Mobilières TD** relativement à une facilité de crédit à terme garantie de 175 000 000 \$ et à une facilité de crédit renouvelable garantie de 150 000 000 \$ établies dans le cadre de l'acquisition par une filiale de MTY Food Group Inc. (l'« emprunteur ») de la totalité des actions en circulation du capital-actions de Kahala Brands, Ltd., le tout conformément à une convention de crédit datée du 21 juillet 2016 conclue avec l'emprunteur, les autres prêteurs qui y sont parties de temps à autre, la Banque Toronto-Dominion, en tant qu'agent administratif, Valeurs Mobilières TD, en tant qu'unique arrangeur principal et teneur de livres, ainsi que la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada et La Banque de Nouvelle-Écosse, en tant qu'agents de documentation.
L'équipe d'Osler comptait Étienne Massicotte, Mikulas Arendas et Nathan Whitaker.

Capital de risque – Opérations de financement :

- **Acet Capital, SEC**, dans le cadre de la deuxième clôture d'un fonds de capital-investissement et de la clôture des souscriptions additionnelles de parts de société en commandite.
L'équipe d'Osler comptait notamment Nathalie Beauregard.
- **Information Ventures Inc.**, dans le cadre de la mise sur pied de son nouveau fonds de capital de risque, Information Venture Partners II, qui a levé un montant de 106 000 000 \$.
L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Chima Ubani et Natasha Gould.
- **iNovia Capital Inc.**, dans le cadre de la mise sur pied de son nouveau fonds de capital de risque, iNovia Investment Fund 2015, qui a levé un montant de 175 000 000 \$.
L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Chima Ubani et Natasha Gould.
- **Round 13 Capital**, dans le cadre de la mise sur pied de son nouveau fonds de capital de risque Round 13 Founders Fund, qui a levé un montant de 35 000 000 \$.
L'équipe d'Osler comptait notamment Shahir Guindi, Chima Ubani et Natasha Gould.

Litiges et recours collectifs :

- **Aimia Inc. et Aimia Canada Inc.**, dans le cadre de trois recours collectifs portant sur les frais imposés aux membres d'un programme de fidélisation.

L'équipe d'Osler compte notamment Éric Préfontaine et Alexandre Fallon.

- **Amaya Inc.** et certains membres du conseil d'administration d'Amaya, dans le cadre d'un recours collectif et d'une demande de permission d'intenter un recours en vertu de l'article 225.4 de la Loi sur les valeurs mobilières intenté par des actionnaires.
L'équipe d'Osler compte notamment Éric Préfontaine, Fabrice Benoît, Julien Morissette et Frédéric Plamondon.
- **Association of Ontario Chicken Processors**, dans le cadre d'une intervention devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec dans un dossier portant sur la réglementation de la mise-en-marché de la volaille au Québec.
L'équipe d'Osler comptait notamment Alexandre Fallon, Jean-François Forget et François Laurin-Pratte.
- **Colacem Canada inc.**, en lien avec un recours collectif en matière environnementale lié à des troubles de voisinage
L'équipe d'Osler compte notamment Fabrice Benoît, Nicolas Nadeau Ouellet et Julien Hynes-Gagné.
- **Dominion Nickel Investments Ltd.**, dans le cadre d'une réclamation en dommages-intérêts contre ses conseillers professionnels relativement à une planification fiscale qui a fait l'objet d'une nouvelle cotisation par l'Agence du revenu du Canada.
L'équipe d'Osler compte notamment Fabrice Benoît et Jean-François Forget.
- **Hencor Capital Inc.**, dans le cadre d'une action en dommages résultant d'une transaction projetée qui n'a pas été réalisée.
L'équipe d'Osler compte notamment Shahir Guindi, Éric Préfontaine, Alexandre Fallon et François Laurin-Pratte.
- **Hydro-Québec**, dans le cadre de ses activités de production d'électricité, dans le cadre d'une demande de révision devant la Régie de l'énergie.
L'équipe d'Osler comptait notamment Sylvain Lussier et Alexandre Fallon.
- **Imperial Tobacco Canada Limitée**, dans le cadre de son appel d'un jugement rendu en première instance concernant deux recours collectifs en responsabilité du fabricant.
L'équipe d'Osler compte notamment Deborah Glendin-

ning, Éric Préfontaine, Mahmud Jamal, Craig Lockwood, Jacqueline Code, Alexandre Fallon et Jessica Harding.

- **Imperial Tobacco Canada Ltée**, dans le cadre d'un pourvoi en contrôle judiciaire visant à faire invalider certaines dispositions de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme.

L'équipe d'Osler compte notamment Mahmud Jamal, Alexandre Fallon et Jean-François Forget.

- **Irving Oil Limited**, dans le cadre de deux recours collectifs alléguant l'existence de cartels dans le marché de la vente de l'essence au détail.

L'équipe d'Osler compte notamment Sylvain Lussier et Elizabeth Meloche.

- **L'Association du barreau canadien**, dans le cadre de son intervention en Cour suprême du Canada dans l'affaire Lizotte, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de l'assurance de dommages c Aviva, Compagnie d'assurance du Canada.

L'équipe d'Osler comptait notamment Mahmud Jamal, Alexandre Fallon et W. David Rankin.

- **Le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada**, dans le cadre de son intervention dans une demande de contrôle en Cour fédérale concernant la validité de la Norme sur le filtrage de sécurité du Secrétariat du Conseil du Trésor.

L'équipe d'Osler comptait notamment Sylvain Lussier et Alexandre Fallon.

- **Une société de portefeuille** dans le cadre d'un recours hypothécaire immobilier d'envergure.

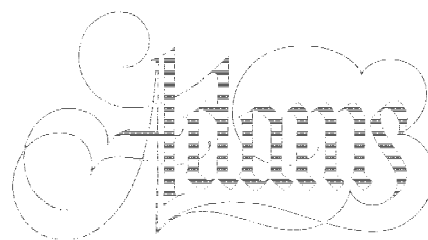
L'équipe d'Osler comptait notamment Nicole Cloutier, Jeremy Dacks, Julien Morissette et Julien Hynes-Gagné.

- **Valeant Pharmaceuticals International Inc.**, dans le cadre d'un recours collectif et d'une demande de permission d'intenter un recours en vertu de l'article 225.4 de la Loi sur les valeurs mobilières intenté par des actionnaires.

L'équipe d'Osler comptait notamment Éric Préfontaine, Fabrice Benoît, Alexandre Fallon et François Laurin-Pratte.

Insolvabilité et restructuration :

- **Gordon Brothers Canada ULC** dans les procédures en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies de 3499481 Canada Inc. (faisant



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744

adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

notamment affaire sous le nom PJ's Pets).

L'équipe d'Osler comptait notamment Sandra Abitan, Julien Morissette, Jean-François Forget et Joshua Hurwitz.

- **KSV Kofman Inc.**, en sa qualité de séquestre, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, du groupe composé de RB Energy Inc., Québec Lithium Inc. et certaines entités affiliées.

L'équipe d'Osler comptait notamment Martin Desrosiers, Nicole Cloutier, Constantine Troulis, Antonella Penta, Antoine Stébenne, Julien Morissette, Alexandre Martin et Julien Hynes-Gagné.

- **Richter Groupe Conseil Inc.**, en sa qualité de syndic à la faillite de Mabe Canada Inc.
L'équipe d'Osler comptait notamment Sandra Abitan et Julien Morissette.

- **Richter Groupe Conseil** ès qualités de syndic à la proposition de Compagnie Mexx Canada.
L'équipe d'Osler comptait notamment Sandra Abitan et Julien Morissette.

- **Une entreprise manufacturière**, dans le cadre de la conclusion d'une entente de tolérance avec trois prêteurs.
L'équipe d'Osler comptait notamment Sandra Abitan, Martin Desrosiers et Julien Morissette.

Droit du travail et de l'emploi :

- **Vigilant Global**, dans le cadre de recours intentés par

d'anciens employés.

L'équipe d'Osler comptait notamment Alexandre Fallon.

- **XPO Logistics**, dans le cadre d'un recours intenté par un ancien employé.

L'équipe d'Osler comptait notamment Alexandre Fallon.

Merci aux spécialistes en marketing des cabinets

Le Monde Juridique remercie chaleureusement les équipes de marketing et de communications des cabinets qui ont participé à l'élaboration du 10^e Annuel des Transactions 2016.

Blakes-Montréal, le directeur du Marketing, M. Mathieu Rompré et son équipe.

Borden Ladner Gervais, Nadine Chamberland, Stéphanie Alison Berthiaume et Alida Alepian et Véronique Blais de Capital-Image pour BLG.

Davies Ward Phillips & Vineberg, Alida Gualteri.

Osler, Line Fiset, directrice du Marketing et ses adjointes, Maude Leblanc et Anne-Solène Rioult.

Avec nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.

L'Editeur,
André Gagnon, B.A., L.L.L.



Services en marques de commerce

Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations

Avantages d'enregistrer votre marque au Canada

- Présomption de titre
- Exclusivité à travers le Canada
- Incontestabilité après 5 ans
- Décourage les tiers d'adopter une marque créant de la confusion
- Meilleure valeur ajoutée

Avantages d'utiliser nos services en marques de commerce

- Variété de recherches à la portée de tous les budgets
- Avantage stratégique : analyse et commentaires des résultats
- Interruption de la recherche en cas de confusion évidente (Canada et États-Unis)
- Services de dépôt et d'enregistrement
- Services offerts au Canada, aux États-Unis et à l'étranger

Autres services offerts chez CRAC

- Vérifications diligentes
- Recherches de dénominations sociales
- Services corporatifs
- Livres de société et autres accessoires corporatifs

Autres services en propriété intellectuelle

- Commande de documents officiels
- Inscription de cessions et de sûretés à l'OPIC
- Surveillance de marque
- Procédure en opposition (Canada)
- Procédure de radiation sommaire (Canada)
- Services conseils

Obtenez une soumission gratuitement en visitant www.crac.com

Groupe Mach redéveloppera le site de la Maison Radio-Canada



Me Vincent Chiara, président du Groupe Mach

C'est avec beaucoup de fierté que Le Groupe Mach, chef de file du développement immobilier au Québec, annonce qu'il s'est porté acquéreur de la Maison Radio-Canada située sur le boulevard René-Lévesque E. à Montréal !

C'est à la suite d'un processus d'appel d'offres que l'entreprise montréalaise a pu finaliser cette importante transaction. Le Groupe Mach projette d'y implanter un développement urbain à utilisation mixte de près de 3 millions de pieds carrés. L'ensemble immobilier sera principalement résidentiel et offrira plusieurs formules de logements



incluant des condos, des logements à prix abordables ainsi que 20% de logements sociaux. Il ceinturera la tour qui sera entièrement modernisée et abritera des espaces à bureaux locatifs. Le basilaire sera réaménagé et proposera des commerces et des fournisseurs de services, devenant ainsi un véritable carrefour pour la communauté.

L'ensemble comprendra également des espaces verts et une nouvelle trame de rue pour desservir les différents ilots de construction et alléger la circulation aux alentours.

« C'est avec la volonté de contribuer au développement communautaire et social du milieu tout en privilégiant une pratique de développement durable que le Groupe Mach met en oeuvre ce projet qui profitera à l'économie locale et générera des centaines d'emplois », a déclaré Vincent Chiara, président de l'entreprise.

La transaction est sujette à l'approbation du Conseil du Trésor du Canada au printemps 2017.

Me Casper Bloom reçoit l'hommage de s

Association des diplômés en dr



Me Casper Bloom reçoit l'hommage de ses consoeurs et confrères
On notera la présence de Me Daniel Joh



Me Bloom et la présidente de l'ADDUM.



Les consoeurs et confrères de l'ADDUM droit de l'Université de Montréal



de la classe de 1966 de la faculté droit de l'Université de Montréal.
son jr. ex-premier ministre du Québec.



Mme la présidente de l'ADDUM, Me Michèle Moreau.



Me Casper Bloom entouré des membres de sa famille dont sa fille, Corey Bloom, CPA de MNP, et son épouse debout. Assise à droite, Mme la juge à la retraite Claire Barrette-Joncas.



Me Casper Bloom



Gala Reconnaissance & Distinction :

plus de 600 000\$ en bourses pour les étudiants en droit et diplômés de renom honorés

Me Brière devient membre du Barreau du Québec en 1963. En 1965, il obtient un Diplôme d'études supérieures en droit public de l'Université de Paris, et devient professeur de carrière à la Faculté de droit de l'Université Laval, où il enseigne notamment le droit constitutionnel, le droit administratif (aménagement et urbanisme), la rédaction et l'interprétation des lois.

Il a travaillé comme adjoint au greffier en loi de la législature et a été sous-ministre au ministère des Affaires intergouvernementales (1970-1976). Il a, à maintes reprises, conseillé les gouvernements de même que divers ministères et organismes publics et parapublics sur des questions de droit constitutionnel et sur les aspects juridiques de la gestion et de l'exploitation des ressources du domaine de l'État, sur le régime juridique de la protection du territoire et des activités agricoles, sur le régime juridique d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que sur les relations juridiques entre l'État et les nations autochtones. Il a aussi conseillé et représenté des sociétés d'État et des entreprises privées et participé comme conseiller juridique à la mise en œuvre de grands projets.

Me Brière a participé, comme légiste, à la conception, à la rédaction et à l'examen en commission parlementaire d'un très grand nombre de projets de loi gouvernementaux présentés à l'Assemblée nationale du Québec. Il est aussi l'auteur de diverses publications traitant de droit administratif et de droit constitutionnel.

Depuis 1976, Jules Brière exerce en pratique privée à Québec et a acquis une excellente renommée dans les domaines



*La doyenne Eugénie Brouillet
et Me Jules Brière.*

du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit de la santé et du droit domanial (production, transport et distribution de l'hydro-électricité, régime forestier, régime des terres). Le Barreau a d'ailleurs souligné cette année ses cinquante années d'exercice de la pratique du droit.

Soulignons que pendant près de 10 ans, soit de 2006 à 2015, Me Brière a été titulaire de la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon de la Faculté de droit de l'Université Laval. Il est également socialement engagé depuis de nombreuses années notamment au sein du Conseil d'administration Centre CASA, un organisme communautaire voué au traitement des dépendances.

En 2009, le Barreau du Québec lui a décerné le titre d'avocat émérite pour souligner l'excellence de sa carrière professionnelle, sa remarquable contribution à la profession et son rayonnement dans son milieu.

Toujours très actif dans l'exercice de sa pratique, Me Brière apparaît d'ailleurs dans l'édition 2016 du répertoire de The Best Lawyers in Canada comme l'un des meilleurs avocats dans le domaine du droit de la santé.

Lauréats du Prix Droits et Libertés 2016 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a décerné aujourd'hui le Prix Droits et Libertés 2016 à Annie Pullen Sansfaçon et à sa fille Olie Pullen en reconnaissance de leur travail en faveur des droits des enfants trans.

Madame Pullen Sansfaçon, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal et fondatrice de l'organisme Enfants transgenres Canada, milite depuis plusieurs années pour la reconnaissance des droits des enfants trans. Accompagnée de sa fille Olie, elle a participé aux consultations publiques de l'Assemblée nationale sur le projet de loi visant à modifier le Code civil pour permettre, entre autres, aux enfants trans de changer leur mention de sexe à l'État civil.

Le témoignage émouvant de sa fille a contribué à mieux faire comprendre les difficultés que vivent ces enfants lorsque leurs papiers d'identité ne correspondent pas à leur genre. À la suite de leur présentation devant les députés, le Code civil a été modifié en juin 2016 et la Charte des droits et libertés de la personne inclut maintenant l'identité et l'expression de genre comme motif interdit de discrimination.

« Pour leur engagement, leur détermination et les changements apportés dans la vie de centaines d'enfants trans qui peuvent maintenant s'épanouir sans subir de discrimination, les membres du jury sont fiers de leur remettre le Prix », a déclaré le président par intérim de la Commission, Camil Picard, lors de la cérémonie. « Elles ont ainsi contribué

au respect de l'article 39 de la Charte qui accorde aux enfants le droit à la protection, à la sécurité et à l'attention de leurs parents. Nous tenons également à féliciter les finalistes, soit Action travail des femmes et la Fondation du Dr Julien ».

Le Prix a été remis au cours d'une cérémonie tenue dans le cadre de la Journée internationale des droits de la personne, en présence de plusieurs dignitaires et de nombreux représentants d'organismes voués à la défense et à la protection des droits et libertés au Québec. Cette année, dans le but de souligner le 50^e anniversaire de l'adoption du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le thème du Prix Droits et Libertés était « La dignité, c'est un droit ! ».

Le jury du Prix Droits et Libertés 2016, présidé par monsieur Picard, était composé de Nadine Vollant, coordonnatrice des services sociaux dans la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam près de Sept-Îles et l'une des lauréates du prix Hommage 40 ans de la Charte en 2015 ainsi que de Steve Foster, président de la Chambre de commerce LGBT et lauréat du Prix Droits et Libertés 2013.

Décerné depuis 1988, à l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne, qui marque l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948, le Prix Droits et Libertés vise à souligner le travail exceptionnel de personnes et d'organismes dont les réalisations contribuent à la défense et à la promotion des droits de la personne au Québec.

L'ICAJ accueille une nouvelle directrice générale

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) est fier d'annoncer la nomination de Me Christine O'Doherty à titre de directrice générale. Mme O'Doherty entrera en fonctions le 4 janvier 2017.

« Nous sommes ravis d'accueillir Christine parmi notre équipe administrative », s'est exprimée l'honorable Georgina Jackson, présidente de l'ICAJ et juge de la Cour d'appel de la Saskatchewan. « Mme O'Doherty est une communicatrice et une gestionnaire chevronnée. L'énergie et l'expérience qu'elle apporte à ses nouvelles fonctions permettront sans nul doute de faire avancer le travail exceptionnel déjà accompli par l'équipe, les membres et les bénévoles de l'ICAJ. »

Avocate, bilingue, possédant une expertise en droit professionnel, en droit du travail et en droit commercial, Christine O'Doherty a contribué au développement et à la mise en œuvre de stratégies de relations publiques et de relations gouvernementales pour l'Ordre des ingénieurs du Québec ainsi que pour différentes entreprises et chefs de file de l'industrie pharmaceutique, telles que Merck Frosst et Eli Lilly. Elle a également fait partie de l'équipe de la firme de relations publiques NATIONAL, l'un des plus importants cabinets au Canada. Elle a de plus piloté divers dossiers relatifs à la conformité et aux audits. Mme O'Doherty enseigne à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal depuis 2004, à titre de responsable de la mise en œuvre du cursus compétences transversales offert au 1er et au 2e cycle. Elle dirige depuis 2008, Les mots pour s'entendre, une entreprise offrant des services-conseils en affaires publiques, relations gouvernementales, gestion de crise, communications, relations médias et droit. « Je suis très heureuse de me joindre à l'équipe de l'ICAJ », a-t-elle déclaré. « Ce sera un réel plaisir que de pouvoir contribuer à la



Me Christine O'Doherty

croissance et à la promotion de sa mission partout au Canada. »

Chaque année, l'ICAJ met sur pied de nombreux programmes de formation de même qu'une conférence annuelle portant sur un sujet crucial ayant trait à l'administration de la justice. La 42e conférence annuelle de l'ICAJ, ayant pour thème la diversité culturelle et religieuse dans l'administration de la justice, aura lieu à Montréal du 4 au 6 octobre prochains.

Denis St-Onge nommé dans Who's Who Legal: Restructuring & Insolvency



Félicitations à Denis St-Onge, l'un des deux avocats de Gowling WLG qui ont été reconnus parmi les meilleurs avocats du droit de la réorganisation et de l'insolvabilité à l'échelle mondiale dans le répertoire Who's Who Legal: Restructuring & Insolvency 2017.

Le Barreau du Québec outré

Projet de loi C-29, Loi no 2 d'exécution du budget de 2016 – Le Barreau du Québec dénonce une loi adoptée sans débat suffisant qui affaiblirait les droits des consommateurs

Le Barreau du Québec dénonce le projet de loi C-29, la Loi no 2 d'exécution du budget de 2016, qui modifiera de façon importante la Loi sur les banques en ayant pour effet d'affaiblir les lois provinciales protégeant les droits des consommateurs. « Les mécanismes de protection du consommateur et les recours à leur disposition pourraient clairement être amoindris si le projet de loi C-29 est adopté dans sa forme actuelle », déclare la bâtonnière du Québec, Claudia P. Prémont, Ad. E.

« C'est directement la Loi sur la protection du consommateur du Québec qui est notamment mise en cause par le projet de loi C-29. Le Barreau souhaite, à brève échéance, que le gouvernement fédéral freine sa précipitation pour adopter cette loi afin d'engager une réflexion sur les enjeux et les impacts de celle-ci », ajoute Me Prémont. D'autre part, le Barreau souhaite vivement des amendements à cette loi. « Il serait plus que fâcheux de voir une loi fédérale faire reculer des droits acquis en matière de consommation pour les citoyens », rappelle la bâtonnière du Québec.

Non au flou juridique et aux litiges

Le projet de loi C-29 énonce que la section 5 aura « prépondérance » sur toutes les dispositions des lois et des règlements provinciaux en matière de protection des droits des consommateurs qui traitent des sujets visés par cette section du projet de loi. Mais la portée de cette disposition reste à définir. On peut penser que ce seront les tribunaux qui auront à le faire. Voilà qui risque de provoquer une recrudescence des litiges ainsi qu'un flou juridique. Les tribunaux étant déjà engorgés, il importe de



Me Claudia Prémont Ad.E.,
Bâtonnière du Barreau du Québec

ne pas créer inutilement des situations potentiellement litigieuses.

Haro sur les projets de loi omnibus

« Le Barreau du Québec déplore le recours à un projet de loi omnibus, comme c'est le cas pour C-29, afin de modifier de façon significative des orientations législatives sans les débats démocratiques du processus législatif habituel », déclare la bâtonnière Prémont. Pour utiles qu'ils puissent être sous l'angle de la technique législative, les projets de loi omnibus ont souvent pour effet concret, sinon pour objet, de soustraire des mesures parfois contestables à l'attention non seulement des élus, mais aussi de la société civile. L'étude de ces projets de loi omnibus, par leur taille, leur complexité, et l'impact sur plusieurs lois existantes est plus difficile pour les parties prenantes.

Le Barreau du Haut-Canada très préoccupé par la condamnation de l'avocat des droits de la personne Xia Lin en Chine

Me Xia Lin est un avocat réputé en droits de la personne, qui compte parmi ses clients l'artiste chinois Ai Weiwei, son collègue avocat des droits de la personne Pu Zhiqiang et le défenseur des droits de la personne Guo Yushan. Le 22 septembre 2016, Xia Lin a été condamné à 12 ans de prison.

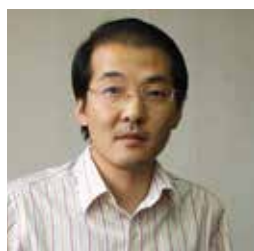
En novembre 2014, Me Xia Lin a été détenu par la police de Pékin. Il a été accusé d'avoir obtenu frauduleusement 10 millions de yuans – montant réduit par la suite à 4,8 millions de yuans. Le procès de Me Xia Lin a commencé en juin 2016. D'après les rapports, les accusations contre Me Xia Lin étaient fondées sur des allégations selon lesquelles il aurait contraint des personnes à lui prêter des fonds pour payer des dettes de jeu. Me Xia Lin a plaidé non coupable à ces accusations et les personnes de qui il aurait soi-disant emprunté des fonds n'ont pas déposé de plainte au criminel ni au civil contre lui.

Le cas de Me Xia Lin préoccupe le Barreau au plus haut point. Nos rapports indiquent que depuis juillet 2015, environ 250 avocats des droits de la personne et activistes chinois ont été interrogés, détenus ou accusés. Nous croyons fortement que les avocats devraient être capables d'exercer leurs fonctions légitimes sans craindre pour leur vie, leur liberté ou leur sécurité.

Le Barreau du Haut-Canada presse le gouvernement de la République populaire de Chine de respecter ses obligations en vertu du droit international en matière de droits de la personne, notamment de respecter les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau.

Le principe 16 prévoit ce qui suit :

« Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue ;



Xia Lin

b) puissent voyager et consulter leurs clients librement, dans le pays comme à l'étranger ; et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie. »

Le principe 17 prévoit ce qui suit :

« Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités. »

Le principe 18 prévoit ce qui suit :

« Les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions. »

Le Barreau exhorte le gouvernement de la République populaire de Chine :

- à libérer Me Xia Lin immédiatement
- à garantir tous les droits de procédure qui devraient être accordés à Me Xia Lin et aux autres avocats et défenseurs des droits de la personne en République populaire de Chine ;
- à mettre fin au harcèlement de Me Xia Lin et des autres avocats et défenseurs des droits de la personne en République populaire de Chine ;
- à garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de Me Xia Lin ;
- à assurer en toutes circonstances le respect des libertés et droits fondamentaux de la personne conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne et aux instruments internationaux.

Le Québec introduit de nouvelles exigences en matière de français pour l'affichage public

Source : Osler Montréal

Le 4 novembre 2016, le gouvernement du Québec a annoncé de nouveaux règlements modifiant la réglementation aux termes de la Charte de la langue française et exigeant que l'affichage public arborant une marque de commerce en langue anglaise soit également accompagné d'une description de l'entreprise en langue française ou d'une autre « présence suffisante du français ».

Événements clés menant aux modifications

Comme nous l'avons d'abord mentionné dans notre mise à jour de mai 2016, les modifications font suite aux tentatives de longue date de l'Office québécois de la langue française (l'« OQLF ») d'obliger les détaillants à employer la langue française dans leur affichage extérieur. Récemment, en 2011, l'OQLF a tenté d'imposer aux entreprises une interprétation de la Charte qui les aurait obligés à accompagner d'un générique en langue française leur marque de commerce de langue anglaise figurant dans leur affichage public et leur publicité commerciale. En réaction, un certain nombre de détaillants ont contesté l'interprétation de l'OQLF devant les tribunaux et ont finalement eu gain de cause devant la Cour supérieure du Québec. Le Procureur général du Québec a interjeté appel de la décision et a été débouté en avril 2015. Il a décidé de ne pas demander l'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada.

La décision de la cour signifiait essentiellement que les détaillants faisant affaire au Québec sous un nom dans une autre langue que le français n'avaient pas à modifier l'affichage de leurs magasins pour inclure un générique en langue française.

Ainsi, les modifications proposées sont, dans une grande mesure, une réponse à la décision de la cour et une recon-

naissance implicite par le gouvernement du Québec que, selon lui, la protection actuellement assurée par la Charte ne suffit pas à protéger la langue française dans la province.

Aperçu des modifications

Selon les modifications, les entreprises continueront de pouvoir employer et afficher des marques de commerce reconnues qui sont dans une autre langue que le français (sauf si une version française en a été déposée au Canada). Toutefois, elles devront respecter les nouvelles exigences suivantes :

Lorsqu'une marque de commerce est affichée « à l'extérieur d'un immeuble » uniquement dans une autre langue que le français, une « présence suffisante du français » doit accompagner la marque de commerce.

Une « présence suffisante du français » peut être assurée au moyen de l'un des trois éléments suivants : 1) un générique ou un descriptif des produits ou des services visés; 2) un slogan ou 3) tout autre terme ou mention jugé suffisant. Le terme « à l'extérieur d'un immeuble » peut décrire plusieurs situations. Selon les modifications, est considéré à l'extérieur d'un immeuble l'affichage à l'extérieur d'un local lui-même situé dans un immeuble ou dans un plus grand ensemble immobilier, y compris l'affichage à l'extérieur d'un local situé dans un centre commercial ou dans une galerie marchande, souterraine ou non. Est aussi considéré à l'extérieur d'un immeuble l'affichage placé à l'intérieur d'un immeuble, s'il est destiné à être vu de l'extérieur.

Le français doit avoir une visibilité permanente (c'est-à-dire que l'affichage en français ne doit pas être facilement enlevé ou arraché en raison des matériaux ou des conditions suivant lesquelles il est fixé), similaire à celle de la marque de commerce affichée, et doit aussi être lisible dans le même champ

visuel que celui qui est principalement visé par l'affichage de la marque de commerce. Par exemple, si la marque de commerce est illuminée le soir, l'ajout en langue française doit également l'être au même moment.

Pour apprécier si le contenu en langue française a une « présence suffisante », les modifications prévoient que l'endroit d'où l'affichage sera vu constituera un facteur pertinent. Par exemple, dans le cas d'un endroit situé dans une rue longée de trottoir, l'affichage sera apprécié de la perspective d'un individu se tenant sur le trottoir. En revanche, dans le cas d'un affichage visible d'une autoroute, le contenu en langue française doit être suffisamment lisible de l'autoroute.

Par suite des modifications, le contenu en langue française dans l'affichage augmentera et le contenu publicitaire auquel les consommateurs seront exposés pourrait augmenter d'autant. En particulier, comme de nombreuses entreprises auront déjà une version française de leur slogan afin de satisfaire à d'autres exigences de la Charte, elles pourraient être tout à fait enclines à se conformer aux nouvelles exigences en matière d'affichage en y incluant leur slogan en langue française.

De surcroît, il appert que la portée de l'expression « une autre langue que le français » pourrait soulever certaines questions. En particulier, la question des mots inventés n'est pas traitée et pourrait laisser une marge d'interprétation.

À leur entrée en vigueur le 24 novembre 2016, les modifications s'appliqueront à l'installation de tout nouvel affichage d'une marque de commerce et au remplacement d'un affichage existant. Toutefois, les entreprises disposeront d'un délai de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur des modifications pour rendre leur affichage conforme. Le délai de trois ans s'applique également à la marque de commerce qui fait déjà l'objet d'un affichage dans le cadre d'un système de franchise ou autrement, ainsi qu'à l'installation ou au remplacement de l'affichage qui a fait l'objet de la délivrance ou d'une demande d'un permis municipal ou d'une autre forme d'autorisation gouvernementale dans les six mois précédant le 9 novembre 2016.

Un guide est offert sur le site Web de l'Office (en français seulement). N'hésitez pas à communiquer avec un membre du groupe de pratique du droit du franchisage et du commerce de détail d'Osler si vous avez des questions.

Nomination de Madame Lucie Rondeau comme juge en chef à la cour du Québec



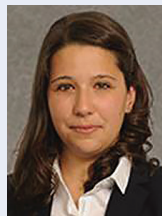
La ministre de la Justice du Québec, Mme Stéphanie Vallée, annonce la nomination de l'honorable Lucie Rondeau au poste de juge en chef à la Cour du Québec. Elle succède à l'honorable Élisabeth Corte, dont le mandat a pris fin le 20 octobre dernier.

En mai 1995, Mme Rondeau a été nommée juge à la Chambre de la jeunesse à la Cour du Québec avec résidence à Québec. Elle a également été juge coordonnatrice adjointe de cette chambre pour les districts judiciaires de Québec, de Beauce, de Charlevoix, de Frontenac et de Montmagny sur des périodes totalisant près de huit ans.

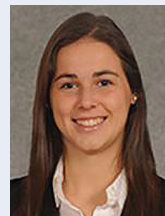
Aux termes de la Loi sur les tribunaux judiciaires, la personne qui est juge en chef de la Cour du Québec est également d'office présidente du Conseil de la magistrature du Québec.

Félicitations à la nouvelle juge en chef Rondeau!

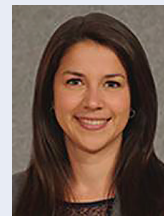
Six nouveaux avocats chez Stikeman Elliott



Myriam Sahi



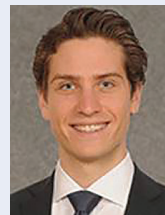
Romy Proulx



Fannie Tremblay



Jordan Dawson



Daniel Cohen



Samantha Allen

Le bureau de Montréal de Stikeman Elliott est fier d'accueillir six nouveaux avocats suivant leur assermentation le 7 décembre 2016.

Myriam Sahi et Romy Proulx se sont jointes au groupe du litige. Jordan Dawson, Daniel Cohen, Fannie Tremblay et Samantha Allen se sont joints au groupe du droit des sociétés et des affaires.

L'ex-député fédéral Warren Allmand est décédé

Warren Allmand, qui a régné pendant plus de trente ans comme député fédéral dans la circonscription montréalaise de Notre-Dame-de-Grâce, est décédé mercredi. Il avait 84 ans.

Le premier ministre Justin Trudeau a salué la mémoire de celui qui a été ministre dans les gouvernements de son père, soulignant ses "énormes contributions" au Canada.

Le maire de Montréal, Denis Coderre, a annoncé sur Twitter que les drapeaux de l'hôtel de ville seraient en berne en hommage à M. Allmand, qui a aussi été conseiller municipal du district de Loyola pour le défunt parti Union Montréal après sa retraite de la politique fédérale.

Né en 1932 à Montréal, Warren Allmand a étudié en droit civil à McGill, pour être admis au Barreau en 1958.

En 1965, il se présente pour la première fois sous la bannière libérale dans la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce. Il sera élu sans interruption jusqu'en 1993, malgré les défaites de son parti en 1979, 1985 et 1989.

Pendant les années au pouvoir du Parti libéral, M. Allmand a été Solliciteur général du Canada, de 1972 à 1976. C'est lui qui avait piloté l'épineux dossier de l'abolition de la peine de mort au Canada, en 1976.

Il a ensuite assumé le rôle de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de 1976 à 1977, avant d'être nommé à la tête du ministère de la Consommation et des Corporations, qu'il a dirigé de 1977 à 1979.

En 1997, il quitte la politique fédérale pour devenir président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, qu'il présidera jusqu'en 2002.

En 2000, il est nommé Officier de l'Ordre du Canada, qui



a souligné son dévouement "comme politicien et comme leader dans le domaine des droits de la personne".

Quelques années plus tard, il devient président national du Mouvement fédéraliste mondial pour le Canada, pour lequel il militera jusqu'à tout récemment.

Lynne Roiter

Présidente et chef de la direction par intérim

Secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique



Diplômée en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1972, Lynne Roiter est entrée à Loto-Québec en 1985 à titre de directrice des affaires juridiques. Elle avait précédemment exercé sa profession d'avocate à la Commission des droits de la personne et à la Régie de l'assurance automobile du Québec ainsi qu'en pratique privée. Depuis novembre 1996, elle occupe le poste de secrétaire générale et de vice-présidente à la direction juridique de Loto-Québec. Elle est aussi secrétaire générale de la World Lottery Association, un organisme qui regroupe plus de 140 sociétés de loterie publiques de quelque 80 pays à travers le monde.

Québec : juristes de l'État en Cour suprême au sujet des services essentiels

Dernière heure

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) annoncent avoir reçu l'autorisation de contester une décision de la Cour d'appel du Québec visant le recours aux services essentiels de ses membres pendant leur grève.

Le président de LANEQ, Jean Denis, reçoit cette autorisation d'aller en Cour suprême du Canada avec enthousiasme. Il importe, selon lui, que le droit de grève et la liberté d'association de ses membres soient respectés.

LANEQ exige que la définition des services essentiels soit réservée aux situations mettant en cause la vie, la sécurité, la santé et le risque environnemental.

Selon la plus récente décision du Tribunal administratif du travail, plus de 60 % des avocats et notaires actuellement en grève peuvent être appelés, à un moment ou à un autre, à entrer au travail malgré la grève.

Les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec sont en grève générale illimitée depuis le 24 octobre dernier. Leurs demandes portent sur la réforme de leur mode de négociation afin de prévoir un arbitrage liant les parties.

LANEQ regroupe plus de 1100 avocats et notaires.

Sources : LANEQ, Le Soleil, Radio-Canada.

DUNTON RAINVILLE accueille Me Michelle Rosa, Notaire



Dunton Rainville est fier d'accueillir dans ses rangs Me Michelle Rosa à titre de Notaire.

Me Rosa pratique depuis 2008 dans les secteurs du droit immobilier, de la personne et des successions.

Elle est membre de la Chambre des notaires du Québec et de l'Association professionnelle des notaires du Québec.

Un avocat de plus pour DUNTON RAINVILLE



Nous sommes heureux d'accueillir dans nos rangs Me Alexandre Fournier à titre d'avocat.

Me Fournier œuvre principalement en droit du travail et en litige civil et commercial.

Bienvenue parmi nous !



Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients. Faites appel à l'un des plus grands services de juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut vous aider à mener rapidement et efficacement des enquêtes et des évaluations de préjudices économiques, à réunir et à analyser des preuves électroniques, ou à effectuer toute autre mission complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.

André Lepage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Denis Chalifour, CPA,
CA•EJC, CFE
Associé délégué
denis.chalifour@ca.ey.com
514 874 4627



**Travailler ensemble
pour un monde meilleur**

L'AABC offre un portefeuille diversifié de programmes d'assurance parrainés:

- Vie
- Maladies graves
- Invalidité
- Frais généraux
- Maladie complémentaire
- Avantages sociaux
- Accident
- Voyage
- Habitation et auto

*L'AABC,
Là pour vous aider!*

assurancebarreau.com

Contactez votre
conseiller indépendant autorisé de l'AABC au Québec:

COACHING FINANCIER TREK

Tél: 514-334-8701 (1-877)

Visitez: **assurancebarreau.com**

Établie par
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
(Manuvie)



AABC

L'ASSURANCE POUR JURISTES